



8

Institutionnel

L'eau de Lima... à Daegu



11

Perspectives

Gérer durablement les eaux pluviales



12

Libre parole

Les zones humides sont les meilleures amies de l'eau



13

Actualités

Coopération décentralisée : des petits projets pour des grandes actions



14

Événements

16 000 arbres pour protéger la qualité de l'eau dans la vallée de l'Ancre



16

L'Agence et vous

La consultation du public

Spécial consultation du public



Les actions pour l'eau de 2016 à 2021 : DONNEZ VOTRE AVIS !

3
DOSSIER





édito

Olivier Thibault - Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'avenir de l'eau se décide aujourd'hui et avec vous !

2015 est une année importante pour l'eau. C'est d'abord l'achèvement du plan de gestion 2010-2015, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La reconquête de la qualité de l'eau est en marche dans notre bassin !

Les eaux de baignade, les cours d'eau, les zones humides retrouvent progressivement leur qualité et leurs habitants... même si, le poids du passé, les conditions naturelles, le contexte économique constituent encore un frein à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau dans les délais demandés.

2015 est aussi l'aboutissement de deux années de travail et de concertation menées par le Comité de Bassin et les services de l'Etat pour élaborer un nouveau plan d'action pour l'eau pour les 6 années à venir. Pour tenir compte des problématiques actuelles, ces « plans de gestion » sont organisés autour de 3 volets : l'eau, les inondations et les milieux marins.

Ces documents sont actuellement à l'état de projets et doivent être adoptés avant la fin de l'année 2015.

Ils sont les fondements réglementaires de toutes les décisions publiques ayant un impact sur l'eau.

Ainsi, **2015** est un rendez-vous important pour tous les usagers de l'eau !

Parce que l'avenir de l'eau se construit avec vous, ces plans de gestion sont soumis à votre avis jusqu'au 18 juin 2015. Ce n'est qu'après l'analyse de vos réponses au questionnaire proposé, que la stratégie pour l'eau dans le bassin sera définitivement planifiée pour 6 ans.

Nous vous invitons à prendre connaissance de nos propositions d'actions à travers notre dossier consacré à cette Consultation du Public.

D'avance, je vous remercie de votre engagement ! Bonne année de l'eau...



L'eau et le milieu naturel



Les inondations



Le milieu marin

Votre avis est important !

<http://consultation.eau-artois-picardie.fr>





Les actions pour l'eau de 2016 à 2021 : donnez votre avis !

L'eau est précieuse : elle est essentielle à la vie, indispensable pour l'équilibre des écosystèmes, nécessaire pour les activités humaines. Toutefois, en excès, elle peut devenir un danger pour l'homme et provoquer des dégâts importants.



3 directives, 3 plans de gestion, 1 point commun : l'eau

La qualité des eaux douces, des milieux marins et la gestion des inondations sont des objectifs fixés par des directives européennes.

Pour les atteindre, 3 « plans de gestion » sont en cours d'élaboration :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et son programme de mesures (PDM) pour la directive cadre sur l'eau (DCE), pour les eaux douces, les eaux littorales et les eaux souterraines,
- le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) pour la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), pour les eaux marines,
- le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) pour la directive inondation (DI), pour la gestion des inondations.

Ces documents sont importants car ils définissent pour les 6 années à venir les objectifs à atteindre dans notre bassin.

Pour la première fois, ces 3 plans de gestion sont soumis simultanément à l'avis du public. Cette démarche permettra notamment d'assurer la cohérence des objectifs et des actions futures.



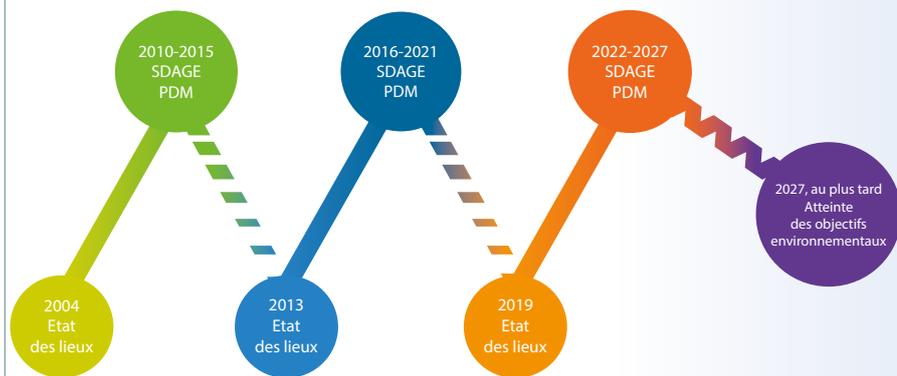
Qui vous consulte ?

Le Comité de bassin et les services de l'Etat vous donnent l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent tous.

Ils ont élaboré ces plans de gestion en fonction de leur domaine de compétence. Le Comité de bassin réunit les représentants de tous les usagers de l'eau : des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs, des associations, des représentants de l'Etat.

Parce que chaque avis compte pour décider ensemble de la gestion de l'eau pour les 6 années à venir, il est important que chacun s'exprime sur ces propositions d'actions.

Le Cycle de la DCE



L'eau dans le bassin Artois-Picardie. Quels enjeux pour 2021 ?

Pour découvrir le SDAGE 2016-2021 et ses enjeux en 4 pages, consultez la synthèse non technique.

→ Disponible sur le site de la consultation du public <http://consultation.eau-arts-picardie.fr> ou sur simple demande : contact@eau-arts-picardie.fr



DOSSIER

Contact : Loïg Météron - l.meteron@eau-artois-picardie.fr

Sur quoi porte la consultation ?

→ Le SDAGE 2016 - 2021

Depuis plusieurs décennies, le bassin Artois-Picardie est engagé dans une reconquête de la qualité de ses rivières, de ses nappes d'eau souterraine et de son littoral. Cette démarche s'inscrit dans un contexte européen depuis l'adoption de la Directive Cadre sur l'Eau en Octobre 2000, visant notamment l'atteinte du bon état écologique dans toutes les rivières.

Ce texte introduit la mise en place d'un plan de gestion des eaux revu tous les 6 ans et soumis à la consultation du public. Ce plan de gestion est appelé Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), il fixe pour 6 ans les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre. Le premier SDAGE prend fin en 2015. Le prochain SDAGE couvrira la période 2016-2021.



Le territoire

Le SDAGE concerne l'ensemble du bassin Artois-Picardie. Ce territoire de 20 000 km² s'étend de la Somme à la frontière belge et concentre un grand nombre d'habitants (4,7 millions) et d'activités.

Cette forte densité d'activité et de population a été à l'origine des pressions importantes sur les milieux aquatiques. Des efforts considérables ont été réalisés pour diminuer les rejets, notamment des industries et des villes.



Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE est le plan directeur de gestion pour l'amélioration des milieux aquatiques. Il définit les règles à suivre en terme de gestion des eaux et d'aménagement pour préserver ces milieux. Il fixe également les objectifs à atteindre.



Le Programme de mesures (PdM)

Le programme de mesures recense les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE. Une estimation du coût de ces actions est faite.

Des actions

Des actions ont permis d'améliorer sensiblement la qualité de l'eau des cours d'eau. Cependant, la qualité écologique, qui rend compte du bon fonctionnement de la vie dans les cours d'eau, peine à progresser.

En effet, seuls 20% des cours d'eau sont en bon état écologique. Pourtant, le nombre de kilomètres occupés par le saumon atlantique a été multiplié par 4, celui de la truite de mer par 2. Le retour de la lamproie marine et fluviatile a même été constaté sur une centaine de kilomètres. La présence de ces espèces emblématiques dans nos cours d'eau doivent nous encourager à poursuivre nos actions.



Du point de vue des eaux souterraines, là aussi la qualité s'améliore lentement. Cela s'explique notamment par le temps de migration des polluants, qui fait que nos nappes subissent encore les pratiques agricoles ou les défauts d'assainissement d'il y a 20 ou 30 ans.

Quels enjeux ?

Ce nouveau plan de gestion s'est construit en lien avec le SDAGE actuel. Il vise l'amélioration constante de la qualité des eaux du bassin.

Des sujets ont été approfondis, et des nouveautés ont été introduites.

Le projet de SDAGE comporte 5 enjeux :

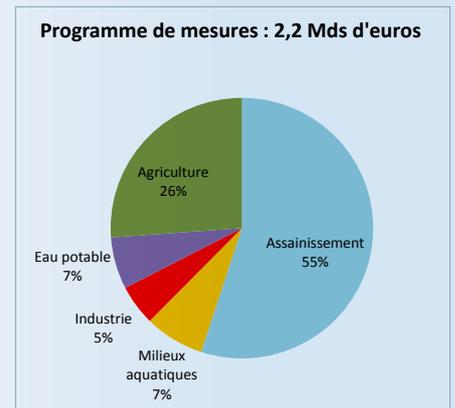
- > La biodiversité des milieux aquatiques,
- > La protection de la ressource pour l'alimentation en eau potable,
- > La prévention contre les inondations,
- > La protection du milieu marin,
- > La gouvernance dans le domaine de l'eau.

Chaque enjeu comprend des dispositions permettant de préserver ou d'améliorer la qualité des milieux aquatiques.

En parallèle, un projet de programme de mesures a été réalisé ; il détermine à partir des problématiques identifiées, les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état des milieux aquatiques. Le coût de ce programme de mesures a été estimé à 2,2 milliards d'euros sur 6 ans.

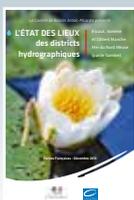
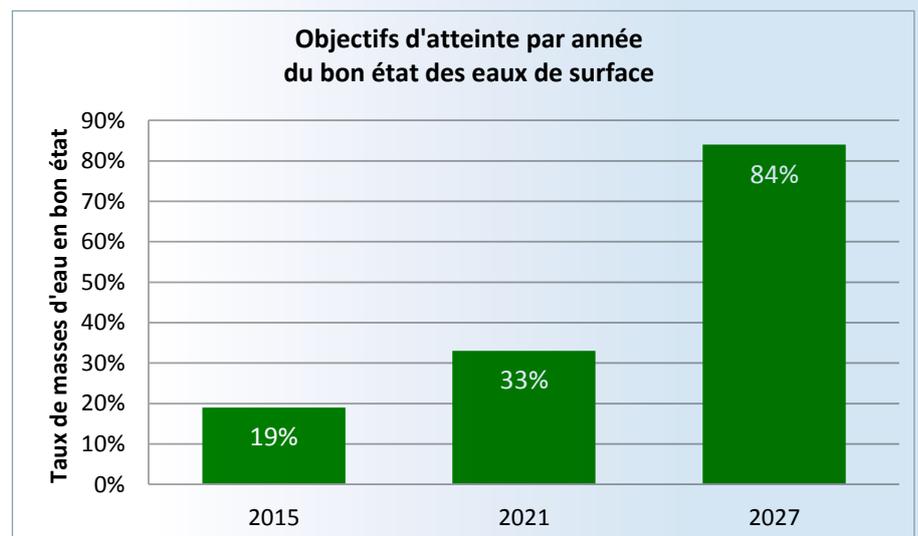
Le programme prévoit un renforcement des investissements dans les domaines des milieux naturels et de l'agriculture.

Pour l'assainissement, les efforts porteront sur la collecte des eaux.



Pour quels objectifs ?

Un tiers des masses d'eau devra être en bon état en 2021. 84% des masses d'eau de surface devront avoir atteint le bon état à l'échéance 2027.



Etat des lieux des districts hydrographiques 2013

L'état des lieux correspond à la phase « diagnostic » dans le cycle de la Directive Cadre Eau. Il constitue la première étape d'un nouveau « cycle DCE » sur lequel les projets de SDAGE et de programme de mesures pour la période 2016-2021 sont bâtis.

→ Disponible sur notre site internet www.eau-artois-picardie.fr ou sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr



→ Les inondations, les milieux marins

Sur le même modèle que la directive cadre sur l'eau (DCE), la Commission européenne a adopté deux autres directives : la directive inondation (DI) pour réduire les conséquences des inondations, et la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSM) pour préserver la mer et atteindre un bon état écologique des eaux marines.

Ces deux directives prévoient des plans de gestion : le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et le plan d'action pour le milieu marin (PAMM). C'est la première fois que le PGRI et le PAMM font l'objet d'une consultation du public. Les services en charge de la rédaction de ces deux documents ont veillé à leur cohérence entre eux mais aussi avec le SDAGE.



Inondations du périphérique de Lille



Les enjeux du plan de gestion des risques d'inondation

- > augmenter la sécurité des populations
- > réduire les conséquences dommageables des inondations
- > permettre aux territoires de se relever au plus vite d'une catastrophe.

Pour cela le PGRI fixe 5 objectifs en terme de gestion des inondations :

1. aménager les territoires pour réduire la vulnérabilité
2. ralentir les écoulements
3. améliorer la connaissance du risque
4. se préparer à la crise
5. mettre en place une gouvernance instituant une solidarité entre les territoires



Les enjeux du programme d'action pour le milieu marin

- > atteindre un bon état écologique des eaux marines
- > rétablir un bon fonctionnement des écosystèmes marins tout en permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures

Pour cela le PAMM définit des objectifs environnementaux et les actions nécessaires pour les atteindre.

Le PAMM s'appuie en premier lieu sur les politiques existantes, puis si nécessaire définit des actions nouvelles supplémentaires pour atteindre les objectifs.



Cohérence avec le SDAGE

Le SDAGE reprend en partie les objectifs du PGRI et du PAMM.

La partie « inondation » du SDAGE est reprise à l'identique dans le PGRI. Elle permet une meilleure prise en compte des milieux naturels dans la gestion des inondations.

Les dispositions du SDAGE qui concourent à l'atteinte des objectifs du PAMM sont clairement identifiées dans le document.



Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Les services de la DREAL ont réalisé une synthèse du plan de gestion des risques inondation. Ce document rappelle le contexte du bassin Artois Picardie en terme d'inondation et présente de façon synthétique le rôle et les objectifs du PGRI.

→ Disponible sur le site de la consultation du public <http://consultation.eau-artois-picardie.fr> ou sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr

Comment donner votre avis ?

La consultation du public vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur les décisions qui nous engagent collectivement.

Qui peut donner son avis et sur quoi ?

Tous les habitants du bassin sont invités à donner leur avis sur les projets de ces 3 plans de gestion. Les documents de la consultation du public sont consultables et téléchargeables par tous sur le site internet de la consultation sur le bassin Artois-Picardie à l'adresse suivante : <http://consultation.eau-artois-picardie.fr> ou en flashant le QR code ci-dessous.

Les documents de la consultation sont également mis à disposition du public au siège de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (Douai) et dans toutes les préfectures du bassin Artois-Picardie : vous pouvez nous faire part de vos observations dans le registre prévu à cet effet.

3 directives, 3 questionnaires

Chaque plan de gestion a son propre questionnaire : chaque questionnaire comporte quelques questions spécifiques et un espace d'expression libre. Les réponses sont anonymes.



Si toutefois vous souhaitez vous exprimer plus longuement, vous pouvez adresser votre courrier au : Secrétariat du Comité de Bassin, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Centre tertiaire de l'Arsenal 200, rue Marceline B.P. 80818 59508 DOUAI CEDEX.

Et après ?

Les avis seront analysés et pris en compte dans la rédaction finale des différents plans de gestion qui seront mis en œuvre de 2016 à 2021. Une synthèse de ces avis sera mise à disposition sur notre site internet en fin d'année.



Commission territoriale Fleuves côtiers Canche-Authie-Boulonnais du 15 janvier à Stella-Plage

Débat autour des projets de plans d'actions 2016-2021 pour l'avenir de l'eau en régions Nord-Pas de Calais et Picardie

- > Quel niveau d'ambition souhaitons-nous fixer pour la qualité de nos rivières, de nos lacs, de nos zones humides, de nos eaux souterraines et de nos plages ?
- > Quel niveau de protection contre les inondations voulons-nous accepter ?
- > Comment prenons-nous en compte le changement climatique dans la prévention de ces inondations ?
- > Comment protéger le milieu marin ?

- > Que sommes-nous prêts à investir techniquement et financièrement pour diminuer toutes les sources de pollution ?
- > Comment s'organiser pour atteindre ces objectifs ?

Pour répondre à ces questions, la DREAL et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont réuni les maires, le tissu associatif, le monde agricole, le milieu de la chasse et de la pêche, les industriels et artisans et les acteurs de l'eau, dans le cadre de 4 commissions territoriales organisées dans le courant du mois de janvier, dans chaque territoire de SAGE.



Retrouvez les documents de la consultation du public en flashant ce QR code



Contacts : Monique Cordonnier - m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr / Arnaud Courtecuisse - a.courtecuisse@eau-artois-picardie.fr

L'eau de Lima... à Daegu

3 questions à André Flajolet

Quels étaient les enjeux de la 20^{ème} conférence des nations unies sur les changements climatiques (COP20) à laquelle vous avez participé à LIMA du 1^{er} au 12 décembre 2014. Quelle était la place de l'eau ?

Cette conférence était consacrée au dérèglement climatique, le réchauffement avec ses multiples causes dont les émissions de gaz à effet de serre. Ceci entraîne des conséquences sur l'air, l'eau, la faune et la flore et sur tous les habitats.

Les diagnostics faits à Lima, en particulier sur l'urgence de mieux gérer les masses d'eau, de tenir compte des modifications structurelles supportées par le climat et les précipitations, d'anticiper les nécessaires solidarités vis-à-vis des « réfugiés climatiques », n'ont pas donné de décisions internationales spectaculaires.

Il faut garder l'espérance car ces travaux sont des sensibilisations nécessaires en prélude à des décisions énergiques pour la 21^{ème} conférence dite COP21 ou « Paris Climat 2015 ».

En 2015, la France accueille la 21^{ème} conférence des nations unies sur les changements climatiques (COP21) aussi appelée « Paris climat 2015 ». Quels sont les enjeux de cette conférence ? Comment y introduire un objectif « eau » ?

Si la Conférence porte prioritairement sur le climat, le nexus eau/climat est au cœur des décisions à prendre tant pour la disponibilité de l'eau au regard des populations, des besoins domestiques agricoles ou industriels que des conséquences liées à l'élévation du niveau des mers.

L'enjeu « eau » devient une réalité complexe qui doit prendre en compte

les territoires naturels et urbains, les productions agricoles en lien avec les sols, la biodiversité sèche ou humide et son évolution en fonction des températures. C'est-à-dire que les domaines de responsabilités des Agences de l'eau devraient de fait et de droit s'élargir à de nouvelles exigences de réflexion et d'action. De ce point de vue, les directives européennes mises en œuvre tant pour la lutte contre les inondations que pour la mise en œuvre d'une stratégie marine par les agences anticipent une nécessaire réflexion structurelle assortie de moyens humains et financiers.

Le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau se tient en Corée du Sud au mois d'Avril prochain. Quels sont les enjeux de ce forum et, justement, son lien avec la COP21 ?

Grâce au Forum de Marseille, la convention d'Helsinki sur la gestion équilibrée des Fleuves internationaux est entrée en vigueur : il convient maintenant de lui donner des contenus partenariaux équilibrés.

Espérons que le Forum de Daegu verra le rappel de l'urgence de la protection quantitative et qualitative des masses d'eau, de la protection des océans et de leur biodiversité et permettra de préparer des engagements fondateurs pour que « Paris Climat 2015 » soit une feuille de route impliquant tous les pays selon leurs capacités et toutes les parties prenantes.



André Flajolet au coeur des débats de la COP 21 à Lima



Le changement climatique dans le bassin Artois-Picardie

Le changement climatique, ce n'est pas qu'un réchauffement envisagé à un horizon lointain : c'est un processus qui est en marche et dont on observe déjà les premiers effets à notre échelle, celle du bassin Artois-Picardie. Certaines tendances marquantes s'observent en effet sur la mer, la faune, la flore et le climat.

A Douai, ils ont mouillé le maillot pour l'eau

A Douai, toutes les générations ont mouillé le maillot lors du challenge « vélo-mapping » organisé par l'agence de l'eau le 3 décembre dernier.

L'objectif était de financer des projets de solidarité pour l'eau. Pari tenu : 1 875 km parcourus ont ainsi permis de financer 5 projets de solidarité pour l'eau menés par des jeunes.

Cette opération s'est déroulée dans le cadre du 12^{ème} Parlement Européen des Jeunes pour l'Eau réuni à Douai pour préparer notamment leur participation au 5^{ème} Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Daegu en avril 2015.

Des coups de pédales qui ont rapporté 17 000 € !

Une somme qui sera utilisée pour financer des projets d'accès durable à l'eau au Burkina Faso, de lutte contre le changement climatique au Sahel,



Les vélos de la solidarité dans la cour de l'hôtel de ville de Douai

d'utilisation de l'énergie solaire pour faire fonctionner des pompes à eau au Bangladesh, de mise en place d'un système d'irrigation agricole permettant à une école d'être autonome du point de vue alimentaire et énergétique au Maroc, ou encore un programme de sensibilisation « hygiène et utilisation des latrines » pour 20 écoles de Ouagadougou.

Des projets réalisables grâce à la participation des sponsors : NORÉADE, VÉOLIA, SEN, SOGÉA, Mairie de Douai, Good Planet Belgium et AquaFin

Le vélo-mapping poursuit sa route...

Cette idée de donner son énergie et de pédaler ensemble pour l'eau continue son chemin : 3 jeunes parlementaires étaient à Douai et témoignent à travers leurs projets et leur engagement.

L'oasis de Bidi au Sahel proposé par Ilias Sawadogo et primé à la Conférence des Nations Unies sur l'Eau à Saragosse. « J'ai présenté le projet qui démontre la capacité des jeunes à trouver des solutions aux défis de l'eau. L'eau, c'est la vie et la jeunesse, c'est l'avenir ».

→ iliasswdg33@gmail.com

À Bruxelles « Tous à l'eau » au Parc Royal ! avec Bart Devos Président du Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau.

Le 20 mars 2015, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, GoodPlanet Belgium et Protos invitent les écoles de Belgique à fêter collectivement l'or bleu. Au programme : une Grande Marche pour l'Eau et un vélo mapping pour soutenir et défendre une eau de qualité pour tous et pour toujours...

→ www.goodplanetactions.be

A Marseille ! avec Fanny Souilliot, Sentinelle de l'eau « J'ai pédalé pour l'eau à Douai... ça m'a vraiment impressionnée. C'est l'évènement que les Sentinelles proposent à Marseille pour sensibiliser la population aux enjeux de la COP 21 ».

→ facebook.com/littso



L'heure de la récompense



Le 7^{ème} Forum mondial de l'eau se tiendra à Daegu, en Corée du Sud du 12 au 17 avril 2015

Aujourd'hui plusieurs milliards de personnes n'ont pas accès à une eau véritablement potable, 2,5 milliards n'ont pas accès à des toilettes décentes... Organisé tous les 3 ans, ce Forum a pour objectif de formuler des propositions et d'encourager les bonnes pratiques d'utilisation de l'eau. Ce sera notamment une occasion pour le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau, d'exposer ses solutions pour l'eau.

→ <http://eng.worldwaterforum7.org/main/>



Contact : Sandrine Traisnel - s.traisnel@eau-artois-picardie.fr

Budget initial 2015 de l'agence de l'eau : une adoption par des administrateurs responsables

Ce budget avait été présenté une première fois mais n'avait pas été voté par le Conseil d'administration du 17 octobre 2014. Une prise de position davantage liée au contexte national qu'au budget lui-même : le projet de Loi de finances qui n'avait pas encore été débattu par l'Assemblée Nationale et le Sénat dès l'automne prévoyait un prélèvement de 8 % sur les recettes de redevances des agences de l'eau.

Au cours de la séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2014, et après le débat au Parlement, les administrateurs ont approuvé le budget initial 2015, prenant leurs

responsabilités par rapport à l'obligation légale qu'induit une Loi de Finances. Cependant, ce vote s'est accompagné d'importantes inquiétudes quant à cette coupe budgétaire, qui, si elle venait à se renouveler au-delà du plan triennal, remettrait en cause nos objectifs environnementaux.

→ Sans modification du montant des aides attribuées par l'agence de l'eau, le prélèvement de l'Etat de 11 M€ par an de 2015 à 2017 amènerait à un niveau de fonds de roulement en-dessous de 1,5 mois de dépenses dès fin 2016, ce qui n'est pas envisageable du point de vue de l'équilibre financier de l'établissement.

Pour faire face à ce prélèvement, l'agence a baissé principalement les aides

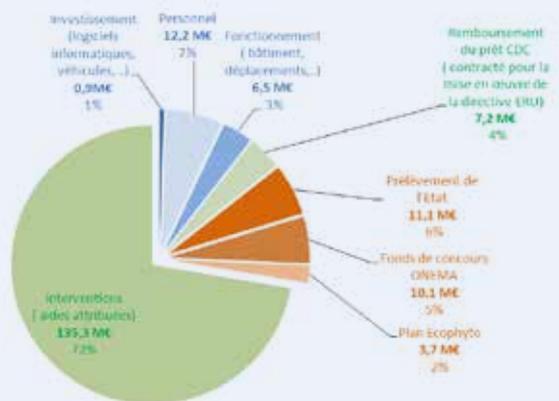
à la performance épuratoire. Un choix justifié par la nécessité de disposer de fonds immédiatement disponibles mais aussi et surtout de la volonté de privilégier les aides aux investissements avant celles au fonctionnement.

Cette décision nécessaire pourrait cependant compliquer indirectement certains investissements à réaliser par les collectivités et par voie de conséquence le respect de nos objectifs environnementaux.

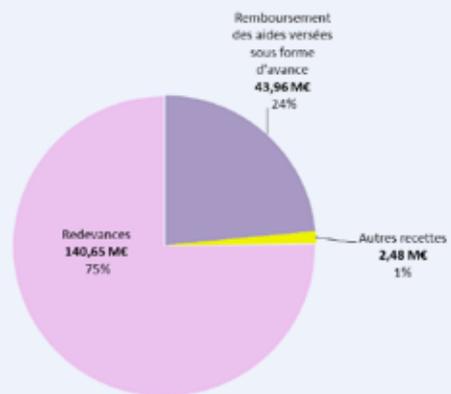
Ceci a amené à construire un budget initial 2015 équilibré en dépenses et recettes à 187 M€, dont le fonds de roulement prévisionnel à fin 2015 devrait s'établir à 1,96 mois de dépenses.

Les principales composantes du Budget initial (BI) 2015 sont représentées ci-dessous :

Dépenses du BI 2015 : 187 M€



Recettes du BI 2015 : 187,1 M€



A noter que la Loi de Finances pour 2015, publiée le 31 décembre 2014, a entériné dans son article 32 le prélèvement triennal de l'Etat sur les agences de l'eau, de 175 M€/an.



Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'agence. Il définit en collaboration avec le Comité de bassin, le contenu des programmes d'actions de l'agence et notamment son programme d'intervention pour 6 ans. Il décide du budget de l'agence et de l'attribution des aides financières aux personnes publiques ou privées.



Contact : Arnaud Dollet - a.dollet@eau-artois-picardie.fr

Gérer durablement les eaux pluviales

Le développement urbain a engendré une imperméabilisation croissante des sols, empêchant l'infiltration naturelle des eaux pluviales. Celles-ci s'écoulent alors spontanément soit vers les cours d'eau, soit vers les réseaux d'eaux usées. Mais en cas de forte précipitation, le système d'assainissement risque d'être saturé, pouvant alors déborder et provoquer des inondations. Une tendance qui s'accroît avec le changement climatique.

Il est important d'empêcher ces phénomènes car les eaux de pluie sont souvent porteuses de substances pouvant dégrader la qualité de l'eau et ainsi constituer un frein à l'atteinte du bon état des masses d'eau.

C'est pourquoi la gestion des eaux pluviales est au cœur des priorités de l'agence de l'eau.

Pour promouvoir une gestion intégrée des eaux pluviales, l'agence de l'eau s'appuie sur 2 relais importants : l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA) et le Forum national « gestion des eaux pluviales ».

L'ADOPTA

L'ADOPTA est une association qui depuis 1997, a pour objectif de promouvoir les différentes techniques alternatives permettant une gestion durable des eaux pluviales. Elle regroupe actuellement



Nouveaux espaces de terre pleine (ZAC Haute-Picardie)

une centaine de membres (maîtres d'œuvre et d'ouvrage publics et privés, entreprises de travaux publics et bâtiments, fabricants, fournisseurs, institutionnels...) qui s'investissent pleinement dans son développement et dans ses actions.

Depuis 2008, l'ADOPTA est un partenaire privilégié de l'agence de l'eau dans le relais de sa politique de promotion d'une gestion intégrée des eaux pluviales.

Le Forum National « gestion des eaux pluviales »

L'agence de l'eau participe à la 5^{ème} édition du Forum national sur la « gestion durable des eaux pluviales » qui aura lieu à Douai (Gayant Expo)

les 18 et 19 mars prochain. Accueillant régulièrement près de 400 participants venus de la France entière, il favorise les échanges d'expériences et de savoir-faire entre collectivités, bureaux d'études notamment, en matière de gestion alternative des eaux pluviales.

Cette année, zonage pluvial et biodiversité seront à l'affiche de ce forum.

→ Retrouvez le programme complet de cette manifestation sur le site internet : www.eauxpluvialesdurables.com



La gestion intégrée des eaux pluviales

Une plaquette pour vous informer de toutes nos modalités d'aides

→ Disponible sur notre site internet www.eau-artois-picardie.fr ou sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr



Les zones humides sont les meilleures amies de l'eau



Libre parole à Estelle Chevillard, chargée d'interventions milieux naturels aquatiques (zones humides) de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides sont des terres recouvertes d'eau, en surface ou à faible profondeur, de façon permanente ou temporaire. Il existe une grande diversité de zones humides : estuaires, étangs, marais, tourbières, prairies humides ou encore en outre-mer, lagons et mangroves. Les sols comme la végétation sont caractéristiques de ces milieux, qui peuvent abriter des milliers d'espèces animales et végétales, ordinaires ou emblématiques, protégées ou menacées, comme le râle des genêts, l'avocette élégante ou l'anguille d'Europe.



Marais de Cambrin



Quelles fonctions assurent les zones humides ?

Les zones humides constituent de véritables éponges à l'échelle du bassin versant. Elles protègent donc des crues, et sont un allier indéniable dans la lutte contre les inondations. Véritables « filtres naturels », les zones humides épurent l'eau des matières minérales et organiques. Elles participent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières ou encore des eaux souterraines.



Que fait-on dans le bassin Artois-Picardie pour protéger les zones humides ?

Les zones humides jouent un rôle essentiel pour l'aménagement durable du territoire et la gestion équilibrée de

la ressource en eau. C'est pourquoi, depuis 2001, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie mène une politique de préservation de ces milieux qui s'est amplifiée au cours de son dixième programme d'intervention : participation aux acquisitions foncières, soutien aux travaux de restauration et d'entretien, financement des études visant à une meilleure connaissance de ces milieux.

Plus récemment, l'agence de l'eau a défini un programme d'action spécifique pour le maintien de l'agriculture en zones humides. L'objectif étant la préservation des zones humides et le maintien d'une agriculture durable dans ces territoires.



L'avenir des zones humides

La journée mondiale des zones humides a lieu chaque année le 2 février. Le thème de l'édition 2015 «Les zones humides pour notre avenir» attire l'attention sur l'importance d'agir pour ralentir et faire cesser la dégradation des zones humides.

→ Toutes les informations sur le portail des zones humides : www.zones-humides.eaufrance.fr



ACTUALITÉS

Contacts : Géraldine Aubert- g.aubert@eau-artois-picardie.fr / Arnaud Courtecuisse - a.courtecuisse@eau-artois-picardie.fr

Quoi de neuf dans les SAGE ?

OSAPI : Outil de déclinaison des dispositions du SAGE Boulonnais dans les PLU(i) [Plan Local d'Urbanisme]



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Boulonnais a développé un outil interactif, OSAPI,

accessible à tous à partir du site internet du SYMSAGEB (Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais). Cet outil facilite la prise en compte des enjeux eau du SAGE dans les différents documents d'urbanisme. Il a également été adapté pour le SAGE de l'Audomarois et est en cours de construction pour le SAGE de la Canche.

→ www.symsageb.agglo-boulonnais.fr/

Contact de l'animatrice : Frédérique BARBET (tel : 03.91.90.33.20)

Dernière ligne droite pour les documents du SAGE de l'Yser

Après approbation par les commissions thématiques, le document du SAGE de l'Yser a été approuvé par la commission locale de l'eau (CLE) le 10 février 2015. Il va désormais être soumis à la consultation des différentes instances puis validé par arrêté préfectoral.

→ Contact de l'animateur : Mathieu PARAT (tel : 03.20.50.24.26)

Coopération décentralisée : des petits projets pour des grandes actions

Comme chaque année et dans le cadre de la Loi Oudin Santini, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie réserve une dotation de 50 000 euros pour des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement portés par des associations de bénévoles.

L'année dernière, ce sont 7 projets qui ont bénéficié de l'aide financière de l'agence en faveur notamment du Burkina Faso, du Vietnam, de Madagascar et de la République Démocratique du Congo.

Cet appel à petits projets complète la politique de coopération décentralisée de l'agence de l'eau qui apporte en tout plus d'un million d'euros par an à des projets d'assainissement, d'accès à l'eau potable et à l'éducation pour les pays en voie de développement.

→ Modalités de cet appel à projets sur le site de l'agence de l'eau :

www.eau-artois-picardie.fr



Projet Dédougou - Burkina Faso



L'action internationale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Vous mettez en place une action de coopération internationale ?

Nous pouvons vous accompagner... retrouvez nos modalités d'aides dans notre plaquette.

→ Disponible sur notre site internet www.eau-artois-picardie.fr ou sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr



16 000 arbres pour protéger la qualité de l'eau dans la vallée de l'Ancre

Le boisement des périmètres de protection de captage constitue une solution efficace pour préserver la qualité de l'eau. La présence d'arbres est en effet un mode d'occupation des sols pérenne et écologique dans la mesure où il n'utilise ni produit phytosanitaire ni fertilisants. C'est la solution qui a été mise en œuvre à Treux pour préserver la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine de 4 300 habitants de 7 communes du territoire du SIAEP de la vallée de l'Ancre.

16 000 arbres ont été plantés sur environ 16 hectares situés sur les parcelles du périmètre de protection du captage d'eau.

Plus de 10 variétés d'arbustes adaptés à la protection de la ressource ou d'essences arbustives : hêtres, merisiers, bouleaux, poiriers, pommiers, noisetiers, fusains sont désormais quelques-unes des espèces qui façonnent le paysage et favorisent la biodiversité.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des actions préventives de protection de l'eau souterraine mises en œuvre prioritairement par l'agence de l'eau. A ce titre, l'agence a financé cette opération à 70 % de son montant total, soit 58 000€.

Le boisement de protection de la ressource en eau a été inauguré le 19 novembre 2014 en présence de Michel

Destombes, Président du Syndicat d'Eau Potable de la Vallée de l'Ancre, Maire de Morlancourt, Jean-Pierre Wante, Directeur Adjoint de la Coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras, Olivier Thibault, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.



Quelle ressource en eau dans le bassin Artois-Picardie ?

Un colloque organisé par l'agence de l'eau et la Société Géologique du Nord s'est tenu à Douai le 3 décembre 2014.

L'objectif de cette journée était de dresser un bilan de l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau dans notre bassin. Ce fut également l'occasion de présenter le programme d'actions pour la protection et la restauration des milieux aquatiques. Un débat a mis en évidence les enjeux liés à la surveillance de la qualité de l'eau.

Ont également été développées, les nouvelles orientations mises en œuvre pour protéger les captages d'eau potable dans un contexte de changement climatique.

Un retour d'expérience sur les territoires proposé par NORÉADE et le Syndicat Intercommunal d'Eau potable du Santerre a complété ces interventions.

Jacques Vernier, Conseiller Régional, a conclu cette journée riche en informations et échanges.

→ L'ensemble des interventions peut être téléchargé sur le site de l'agence, dans notre rubrique « Evènement ».



A. Georget (SGN), O. Prévost (DRÉAL), F. Hottin (AEAP), C. Halkett (AEAP), J. Clapcich (groupe Fabrique), G. de Marsily (académicien)



Quand le personnel de l'agence s'improvise sylviculteur

C'était le 20 novembre dernier, munis de bottes, de vêtements de pluie, de bêches et de pelles, une vingtaine de volontaires de l'agence de l'eau ont planté quelques 450 arbres sur une parcelle de l'agence située à Herrin.

Objectif : protéger les champs captants du Sud de Lille qui fournissent 35 % des besoins en eau de l'agglomération.

Une étude pour évaluer la qualité de la Liane et de ses affluents



Durant un mois en juin 2013, l'agence de l'eau a mené une étude sur la qualité de la Liane et ses affluents, grâce notamment à ses 2 laboratoires mobiles. Ceux-ci ont été installés sur la Liane à l'aval des stations d'épuration de Desvres et de Samer.

Les activités humaines sont nombreuses sur le bassin versant de la Liane, et sont susceptibles de dégrader la qualité des eaux. Cette campagne de mesures avait plusieurs objectifs :

› Etablir un bilan de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant

- › Identifier les sources de pollution
- › Quantifier l'impact des agglomérations de Desvres et de Samer.

Une campagne similaire a été menée en novembre 2014 pour disposer de données par temps de pluie. La synthèse des deux études sera prochainement réalisée.

Une amélioration du traitement du phosphore sur les stations de Desvres et de Samer est d'ores et déjà prévue et devrait conduire à améliorer l'état de la Liane.

Une bricothèque solidaire et éco-responsable à Calais

La Régie de quartiers implantée à Calais a démarré son activité en 2007. Cette association met gratuitement à disposition des habitants du matériel de bricolage pour réaliser des travaux d'embellissement de leur logement. Mais son rôle ne s'arrête pas là : avec la création de services de proximité, elle a permis l'embauche de personnes en difficulté d'insertion sociale. Les habitants sont au cœur du dispositif puisqu'ils en sont à la fois décideurs, salariés et utilisateurs.

En 2014, la Régie de quartiers s'est équipée de 2 stations de nettoyage des outils utilisés pour les travaux de peinture, transportables sur les chantiers.

Ces installations permettent d'économiser l'eau grâce au dispositif de recyclage. Elles contribuent aussi à la réduction des rejets de substances dangereuses dans l'environnement, grâce à l'utilisation de produits de nettoyage biodégradables et à la filtration des eaux sales.

S'inscrivant dans une démarche éco-responsable, ces dispositifs ont fait l'objet d'un financement de 6 900 € de l'agence de l'eau, soit 60% du montant total de l'opération.

La station de nettoyage d'outils a été inaugurée le 5 décembre 2014 en présence de Monsieur Marcel PIDOU, Président de la Régie de Quartiers,

Jérôme DUCLOY, son Directeur, Philippe BLET, Président de Cap Calaisis, Hubert VERHAEGHE, responsable du Service industrie et représentant l'agence de l'eau.



Retrouvez les résultats de l'étude «Evaluation de la qualité des eaux de la Liane et de ses affluents» sur notre site internet

→ www.eau-artois-picardie.fr

Participez à la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015



L'eau, les inondations, le milieu marin : QUELLES ACTIONS ?

Le bon état des eaux douces, des milieux marins et la gestion des inondations sont des objectifs nationaux et européens.

POUR LES ATTEINDRE, DES PLANS DE GESTION SONT EN COURS D'ÉLABORATION ET NOUS SOUHAITONS AVOIR VOTRE AVIS SUR CES PROJETS.

L'avenir de l'eau se décide aujourd'hui et avec vous !

Exprimez-vous sur des actions
qui nous engagent tous !



L'Agence de l'Eau est présente pour l'avenir de l'eau et le développement durable dans le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie



<http://consultation.eau-artois-picardie.fr>

Directeur de la publication : Olivier Thibault
Directrice de la rédaction : M. Cordonnier
Rédactrice en chef : D. Poncet
Comité de rédaction : M. Cordonnier,
A. Debarge, C. Debut, Ch. Dericq, A. Dollet,
M. Facq, L. Leclercq, D. Poncet, C. Lesniak,
M. Rymek, A. Vlandas.
Conception graphique : J.L. Vandeweghe
MEP : V. Dassonville
Crédits photos : AEAP, Fotolia

ABONNEMENT GRATUIT :
contact@eau-artois-picardie.fr
Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
www.eau-artois-picardie.fr



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Établissement public du Ministère chargé du développement durable